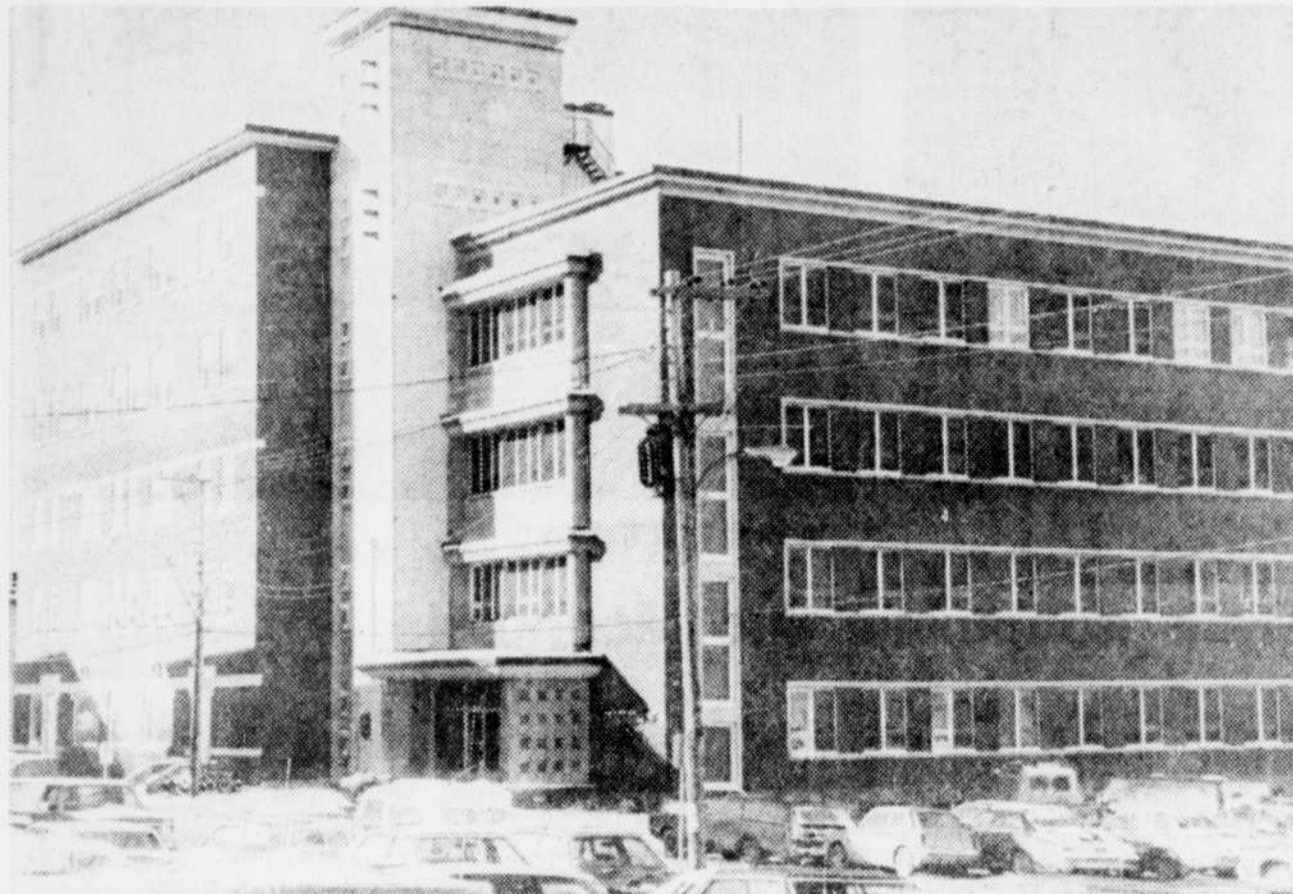


# l'est du québec sept-îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie-

Tollé contre Québec Téléphone

## Proposition de couper de moitié les tarifs, tant qu'un service normal ne sera pas fourni



Siège social de Québec Téléphone, à Rimouski.

## La Côte-Nord insatisfaite du service téléphonique

par Gilles OUELLET

BAIE-COMEAU — Un sondage réalisé au milieu du mois de septembre auprès de quelque 2.500 personnes par une trentaine de bénévoles de l'Association pour la protection des intérêts des consommateurs de la Côte-Nord Inc. (APIC) indique que 75 pour 100 des citoyens de Baie-Comeau, de Hauterive et des environs qui furent interrogés sont insatisfaits des services offerts par Québec Téléphone sur le territoire.

Le principal porte-parole de l'association, Me Paul Larochelle, a déposé ces chiffres, hier, devant la Régie des services publics du Québec qui siègeait à Baie-Comeau afin d'entendre les interventions des abonnés de la région sur la demande de hausse de tarifs formulée par la compagnie Québec Téléphone.

Me Larochelle a fait observer que les chiffres de mécontentement de la Côte-Nord rejoignent ceux présentés lundi, à Gaspé, où un sondage fait dans le même sens par un groupe de citoyens donne sensiblement les mêmes résultats.

La Côte-Nord, la région vraisemblablement la plus urbanisée du territoire desservi par Québec Téléphone, devrait déboursier plus qu'ailleurs pour un service inadéquat et de piètre qualité, a soutenu l'APIC.

A part la qualité médiocre des circuits téléphoniques et la question des coûts, l'association a souligné des cas de mauvais services à la clientèle, notamment sur la réserve indienne de Bersimis où l'on retrouve encore un bon nombre de lignes groupées et où la police locale attendrait depuis trois mois l'installation de radio-téléphone.

C'est essentiellement sur les besoins d'amélioration de la qualité du service que l'association a fait porter son intervention.

A suivre à Rimouski

Après la tenue d'audiences publiques à Québec, puis à Gaspé et à Baie-Comeau, la Régie des services publics, ce tribunal de droit administratif, se rendra à Rimouski, mardi prochain, le 5 décembre, pour enten-

dre les intervenants de cette région et pour prendre connaissance de la preuve qu'entend soumettre l'entreprise.

Le Conseil des communications de l'Est du Québec a déjà fait part de son intention de s'opposer fermement à cette demande et d'interroger la compagnie à ce propos.

En tout et pour tout, la régie a reçu quelque 400 interventions de citoyens, de corps intermédiaires, de corps publics et de groupes relativement à cette demande de redressement tarifaire.

Québec Téléphone, qui fournit le service téléphonique à quelque 240.000 abonnés sur la Côte-Nord, dans l'Est du Québec, dans plusieurs secteurs de la Côte-du-Sud, de la Beauce, de Lotbinière et de Portneuf, puis de la région de Québec, demande une majoration de quelque 11 pour 100 de ses taux pour le service téléphonique dans les résidences privées, d'environ 21 pour 100 les taux du service d'affaires et de 16,6 pour 100 en moyenne les taux des appels interurbains.

par Gilles OUELLET

BAIE-COMEAU — Des représentants de corps intermédiaires, de municipalités et d'entreprises de la Côte-Nord se sont principalement opposés, hier, devant la Régie des services publics du Québec siégeant à Baie-Comeau, à la plus récente demande de hausse de tarifs déposée par la compagnie Québec Téléphone.

L'attitude la plus sévère est venue du comité local de Gallix, une municipalité d'un millier d'habitants située entre Sept-Îles et Port-Cartier, qui a demandé par voie de résolution à la régie de "diminuer les tarifs de Québec Téléphone de moitié jusqu'à ce que cette compagnie accepte de donner un service normal à la population".

M. Jean-Claude Picard, président du comité local, affirme que plusieurs personnes de ce secteur "protestent contre le mauvais service téléphonique". Une copie de cette résolution a été expédiée directement à Québec Téléphone et au député de Duplessis, M. Denis Perron.

Par ailleurs, l'administrateur de la municipalité de Rivière-Pentecôte, M. Clément Gagnon, a transmis une résolution adoptée à l'unanimité des membres de ce comité local afin de prier la régie de refuser cette demande de hausse de tarifs "étant donné le manque de qualité des lignes téléphoniques".

Le Conseil de la bande indienne de Betsiamites a publiquement manifesté son désaccord considérant que "cette hausse ne se justifie pas à l'heure actuelle, compte tenu des services offerts par cette compagnie à notre communauté".

Sept-Îles, la métropole de la Côte-Nord, qui avait délégué le conseiller municipal Bernard Doiron à ces audiences, a expliqué son opposition par le fait que si la hausse demandée était consentie, la facture de téléphone de la ville augmenterait de quelque \$3.000 mensuellement.

Corps intermédiaires

L'Association pour la protection des intérêts des consommateurs de la Côte-Nord Inc. (APIC) a sans doute été l'opposant principal chez les corps intermédiaires et les regroupements de citoyens de la région.

Une demande du directeur général du CRD, M. Nelson Tremblay, à l'effet de reporter à plus tard ces audiences afin de donner plus de temps pour étoffer une opposition n'a pas eu de succès.

Pour sa part, la Chambre de commerce de Baie-Comeau a expédié une recommandation pour "que la régie n'accorde à Québec Téléphone que l'augmentation nécessaire à son développement normal, tenant compte de ses futurs investissements. En d'autres termes, qu'elle n'accorde à cette compagnie que le pourcentage requis pour rencontrer les normes de revenus établis par la régie elle-même".

De son côté, le président du club

de l'Age d'or de Baie-Comeau, M. Jean Gagnon, a suggéré à la régie que Québec Téléphone accorde des tarifs réduits aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Syndicat du papier

Le Syndicat canadien des travailleurs du papier est l'une des rares organisations syndicales à s'être publiquement prononcé sur cette question.

Au nom de ses 1.500 membres, ce syndicat a protesté énergiquement contre cette requête de Québec Téléphone, principalement contre la majoration de 16,6 pour 100 demandée pour les appels interurbains.

"Nous formulons le vœu que la Régie des services publics ne sera pas dupe d'une telle demande", précise l'intervention syndicale, dont une copie est parvenue au ministre Lucien Lessard, député de la région à l'Assemblée nationale.

Entreprise

Le président des Hôtels Côte-Nord

Inc. (Hôtel Sept-Îles et Auberge des Cascades, à Port-Cartier), M. C.C. Bigonnesse, a fait part de son opposition à cette requête. L'homme d'affaires, l'un des rares à s'exprimer dans ce dossier, a également informé le directeur du bureau régional de l'Office de protection du consommateur, Me Yvan Vigneault, de son désaccord pour un tel redressement tarifaire.

Par ailleurs, une abonnée, Mme Gemma Bonenfant, de Port-Cartier, a écrit à la Régie des services publics pour dire qu'elle regrette le service qu'elle avait autrefois avec Bell Canada lorsqu'elle habitait une autre région.

A part le coût, Mme Bonenfant n'apprécie pas les réponses reçues aux demandes d'explications relatives aux factures, de même que le service à domicile qui aurait laissé à désirer.

La Régie des services publics a ajouté toutes ces remarques aux nombreuses déjà reçues et devrait en tenir compte dans sa réponse à Québec Téléphone.

## Sentence du jury: coupable de viol

par Lucien LATULIPPE

Gaétan Mercier, âgé de 22 ans, de Rivière-Ouelle, dans le comté de Kamouraska, a été trouvé coupable de viol à l'issue de son procès devant un jury des assises du district judiciaire de Rivière-du-Loup. Le juge Yvan Migneault a exigé un rapport présentiel et il a fixé le prononcé de la sentence au 11 décembre prochain.

Composé de six hommes et de six femmes, le jury a délibéré une heure avant de rendre son verdict. Il n'a fait aucune recommandation. D'ailleurs, l'accusé est en détention préventive depuis la mi-juillet dernier.

Mercier était accusé d'avoir violé une adolescente de 17 ans au début de juillet. Le crime s'est déroulé dans un chalet de la région de Rivière-du-Loup dans lequel l'accusé et ses deux présumés complices s'étaient introduits avec effraction.

Me Guy Lambert, représentant du ministère de la Justice dans cette cause, a révélé que le procès d'un deuxième suspect dans le même délit a été fixé au 4 décembre prochain et que l'enquête préliminaire du troisième doit avoir lieu en décembre aussi. Le troisième suspect est en liberté provisoire.

Huit mois

Par ailleurs, René Levesque, âgé de

20 ans, de Rimouski, a été condamné à huit mois de prison pour une longue série de cambriolages. Il avait avoué sa culpabilité.

Quelque 35 chefs d'accusation avaient été portés contre le jeune homme concernant des vols dans des chalets de la région de Rimouski. Parfois, l'accusé s'y installait pour quelques jours.

L'accusé ne prenait aucune précaution et il laissait ses empreintes digitales partout. A plusieurs reprises, il avait échappé de justesse à la police et c'est à Montréal qu'il devait être intercepté, vers le 15 octobre dernier.

Le juge Charles-B. Quimper a condamné le jeune homme à huit mois de prison sur chaque chef d'accusation, mais les sentences sont concurrentes.

A Baie-Comeau

Le procès pour meurtre de Jean Brisson, âgé de 24 ans, de Baie-Comeau, est encore en cours au palais de justice de Baie-Comeau. Il a débuté le 20 novembre dernier et l'on ne prévoit pas qu'il se termine avant demain et, peut-être, seulement la semaine prochaine.

Brisson est accusé du meurtre du chauffeur de taxi Albéric Proulx qui a été abattu de plusieurs coups de feu le 23 novembre 1974 près de Ragueneau, sur la Côte-Nord.

**FAITES-LUI PLAISIR À NOËL**

**Scies circulaires SKILSAW**

- Modèle 574 C • Scie 21", type standard • Moteur antigrillage, 10 ampères
- Vitesse de coupe 5700 t/m • Profondeur de coupe 2 1/2" à 90° et 1 7/8" à 45°
- Poids: 9 1/2 lb • Avec lame combinée et sûr • Interrupteur de sécurité • Garde de protection au-dessus

**36<sup>50</sup>**  
Rég. \$54.95  
Spécial des Fêtes

---

**Perceuse 3/8 SKIL**

- Modèle 599C • Vitesse variable réglable, 0-800 t/m • Marche arrêt et arrière • Moteur antigrillage - 3,2 ampères • 30.000 coups par minute pour le mode d'emploi à percussion

**64<sup>50</sup>**  
Rég. \$81.30  
Spécial des Fêtes

---

**Scie à chaîne McCULLOCH**

Modèle 110. Moteur 30 cc, frein de la chaîne, lubrification automatique et manuelle, chaîne de sécurité.

**95<sup>99</sup>**  
Rég. \$144.95  
Spécial des Fêtes

---

**Scie à chaîne McCULLOCH**

Réserve d'énergie de grande capacité dans une poignée. Poignée arrière en élastique qui vibre au moment de mettre en marche. Un système antibruit, frein de la chaîne, allumage électronique.

**225<sup>00</sup>**  
Rég. \$329.95  
Spécial des Fêtes

PRO MAC 570 Moteur de 55 cc.

Cette offre est en vigueur jusqu'au 22 décembre 1978.

**SERVICE BE-LAN INC.**

Vente et location - Réparation de tous genres d'outils.  
SKIL - BLACK & DECKER - HUNTER - COATS - VULCAN - ETC.  
450, AVENUE GODIN, VILLE VANIER - 687-1612

## A VENDRE CASIERS A VESTIAIRE

Modèle jumelé en acier robuste, de couleur jaune ou bleu. 100 unités de 18"x18"x72", comprenant chacune 2 compartiments à paletots et cases de rangement.

Pour renseignements, s'adresser à:

**M. ROGER TREMBLAY**  
Section des Achats  
**LE SOLEIL**  
647-3241

**LE SOLEIL /647-3241**

ANNONCE

**ENTRE NOUS**

**Marie Robert**

LORSQUE VOUS SOUFFREZ DE MALAISES DUS ALX GAZ, prenez les comprimés OVOL 80 mg à concentration plus forte et à effet rapide. Les comprimés OVOL 80 mg sont des comprimés croquables, aromatisés à la menthe qui dissipent rapidement les gaz émissibles dans l'estomac, causes de la flatulence et du ballonnement. Alors, si les gaz vous incommodez parfois, parce que vous avez trop mangé, mangé trop rapidement, ou encore mangé trop de mets épicés, rappelez-vous que les comprimés OVOL 80 mg (et les comprimés à concentration normale OVOL 40 mg) sont les seuls produits mis sur le marché en vue du soulagement des malaises dus aux gaz. Si les symptômes persistent, nous vous conseillons, comme c'est le cas pour tout médicament, de consulter votre médecin.

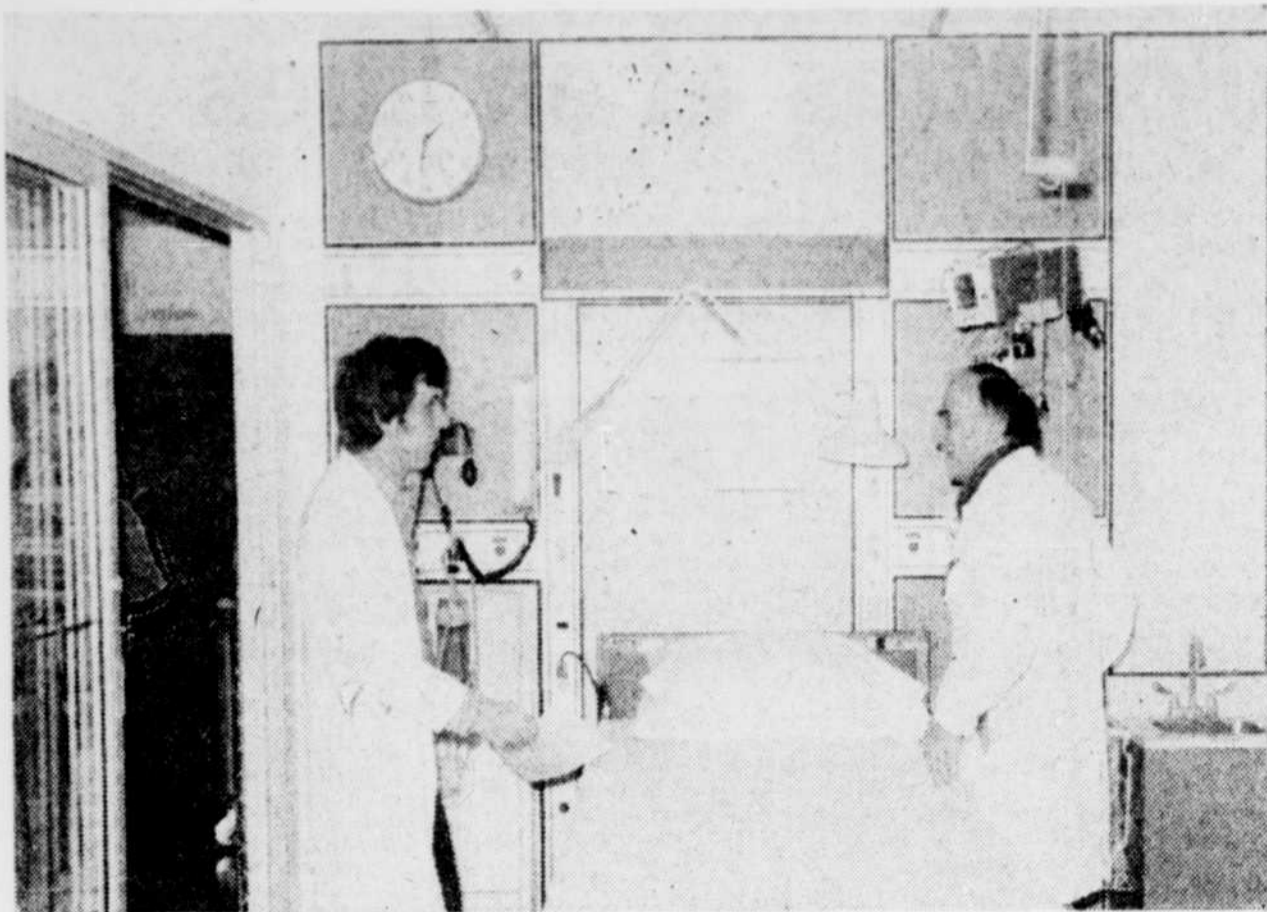
VOUS RECEVEZ POUR LES FÊTES? Voici une recette de hors-d'œuvre que l'on peut préparer à l'avance et garder congelée jusqu'au moment de les servir. 3 tasses de mélange Tea-Bisk, 1 lb de chair à saucisse, 1 lb de fromage râpé, fort, 1 oignon haché, sel et poivre; 3/4 de tasse de lait. Faire légèrement revenir la chair à saucisse et l'oignon; ajouter au mélange Tea-Bisk avec le fromage. Bien mélanger, ajouter le lait. Faire des boulettes. Congeler. Faire cuire 10 à 15 minutes à 450°.

**MALTEVOL-12: TONIQUE FORTIFIÉ CONTENANT DES VITAMINES ET DU FER.** Maltevol-12 contient 8 vitamines essentielles et du fer dans un excipient de sherry. Il contient des vitamines A, B, de la riboflavine et de la niacinamide, facteurs reconnus du maintien d'une bonne santé; de la vitamine D, facteur de la croissance normale et du maintien de dents et d'os sains. Il contient également du fer qui empêche l'anémie ferriprive, et de la vitamine E. Maltevol-12 contenant des vitamines et du fer est en vente dans les pharmacies seulement.

**NOIX AU CURRY.** 1/2 tasse d'huile; 1/2 tasse de curry en poudre; 1/2 tasse de sauce Worcestershire; 1/2 tasse de beurre de cacahouette; 2 tasses de noix assaisées, dénoyées. Mélanger l'huile, le curry, la sauce Worcestershire dans une poêle. Faire chauffer jusqu'à ce que le mélange soit très chaud. Incorporer les noix en tournant jusqu'à ce qu'elles soient bien enrobées. Verser dans un plat allant au four, tapissé de papier brun. Faire cuire environ 10 minutes à 300° jusqu'à ce que les noix soient croustillantes.

**RONSSON MET UN AU GASPILLAGE CAUSÉ PAR LES BRUQUETS DÉTACHABLES.** C'est avec plaisir que le vos Ronsson Products of Canada aller de pair avec la société actuelle et s'indigner du gaspillage causé par les produits non réutilisables. Ronsson, le chef de file de l'industrie des braquets, a réussi à recycler le vieux braquet au point que le nouveau braquet réutilisable, le Retil-a-Lite. Ce joli petit braquet à été fabriqué pour durer des années et une recharge de gaz devrait couvrir les besoins annuels d'un fumeur moyen. Le prix de vente suggéré au détail de cette variante stylée du braquet réutilisable est de \$1.49, aussi en offrant à tous un Retil-a-Lite Ronsson, vous offrirez de bons moments.

Comeau · Matane · Gaspé · Murdochville · Rivière-du-Loup · Cabano · Carleton · Îles-de-la-Madeleine · Chandler · B



Deux médecins examinent tout l'appareillage très spécialisé installé à la tête des quatre lits de la nouvelle unité pour soins intensifs de l'hôpital de Sept-Iles.



Le président et le directeur général de l'hôpital, MM. Pierre Bélanger et Jean-Marc Maloney, se sont intéressés à la console centrale d'où une infirmière peut suivre l'activité cardiaque des malades.

## Unité de soins intensifs à l'hôpital de Sept-Iles

par Gilles OUELLET  
du bureau du Soleil

SEPT-ILES — La direction de l'hôpital de Sept-Iles a réalisé un vieux rêve, mardi, en procédant à l'ouverture d'une unité de soins "optima" (soins intensifs); l'unité comprend quatre chambres, isolées du reste du département de médecine et munies d'équipement spécialisé pour

la surveillance et le traitement des cas d'infarctus du myocarde, des grands blessés, des complications après chirurgie et de quelques autres conditions dangereuses.

En présence des dirigeants de l'institution et d'un groupe d'infirmières, le Dr Raynald Bujold, directeur des services professionnels, a affirmé

qu'un médecin est disponible 24 heures par jour dans l'hôpital pour répondre à un appel urgent aux soins intensifs, qu'un personnel spécialisé est en charge de ce nouveau département, et qu'un comité des soins intensifs a été constitué avec des professionnels de la santé afin de veiller à sauver des vies.

Pour sa part, le directeur général du centre hospitalier, M. Jean-Marc Maloney, a rappelé que ce projet est né au début de 1970. Ce n'est toutefois qu'en juillet de 1973 que le sous-ministre Brunet faisait part à la direction de l'hôpital de la décision du ministère d'implanter une unité de soins intensifs d'une capacité de quatre lits à Sept-Iles.

Cependant, cette décision gouvernementale était assortie d'une condition, soit que l'unité soit sous la responsabilité d'un cardiologue ou d'un interniste, supporté par un anesthesiste et un chirurgien.

Sans budget spécifique pour de tels locaux, la direction de l'établissement a profité d'un projet de relocalisation de plusieurs services, dont les bureaux de l'administration, subventionné par le CRSSS, puis d'un programme de relance économique du gouvernement l'hiver dernier, pour hâter les travaux.

Entre-temps, en septembre 1977, une telle unité temporaire était aménagée dans une salle de l'étage de médecine; l'unité comprenait trois lits et était spécialement destinée aux cardiaques. Alors que des infirmières recevaient une formation spéciale pour ce service, les médecins désignaient quatre d'entre eux pour être plus spécialement attirés aux soins des patients admis aux soins intensifs.

L'ouverture de cette nouvelle unité répond à un besoin indiscutable

pour un centre hospitalier régional de 200 lits, a affirmé le Dr Bujold.

Antérieurement, ces patients devaient être hospitalisés et traités dans une chambre privée; et de façon urgente, il fallait recruter souvent de

peine et de misère une infirmière disponible pour ce service privé, a ajouté M. Bujold.

Les coûts globaux de l'aménagement et de l'équipement pour cette

nouvelle unité se chiffrent à \$100.000. Le budget prévu pour le fonctionnement est de \$250.000 par année, soit un coût par jour d'hospitalisation de \$400 comparativement à \$180 par jour d'hospitalisation aux soins aigus.

## Un plan d'aménagement sur le plein air pour la région de Rimouski

RIMOUSKI — La Conférence administrative régionale de l'Est du Québec (CAQ) a récemment créé un comité dans le but de coordonner l'aménagement et le développement du plein air dans la région. Ce comité est composé

de représentants des ministères et organismes gouvernementaux, comme le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, les ministères du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, des Terres et Forêts, les services de protection de l'environnement et l'Office de planification et de développement du Québec. Il pourra faire appel à d'autres ministères, selon les dossiers à l'étude.

Ce mécanisme de concertation, affirme un porte-parole de la CAREQ, était devenu essentiel à la coordination des différentes activités de plein air qui connaissent un essor considérable depuis quelques années et vu le nombre croissant d'intervenants tant gouvernementaux que populaires.

A sa dernière assemblée, la CAREQ a référé à ce comité le plan d'aménagement et de développement du plein air de la région, préparé par le Conseil des loisirs de l'Est du Québec. Les membres du comité reconnaissent la pertinence et la nécessité de la confection d'un plan d'aménagement et de développement du plein air pour la région.

## Fin de la grève chez Zellers

Les 55 employés du magasin à rayons, Zellers à Sept-Iles sont rentrés au travail ce matin, après être restés en grève depuis le 11 novembre. Ils versent leurs cotisations au Syndicat des employés de Zellers Ltée, affilié à la CSN.

Ils ont accepté par une très forte majorité les plus récentes propositions patronales. Le retour au travail pour ce matin a été décidé à la même occasion et l'entente entre les parties est déjà signée.

## L'ancienne maison des religieuses détruite par un incendie, à Gaspé

par Lucien LATULIPPE

Une petite fournaise serait à l'origine de l'incendie qui a détruit, en fin de semaine dernière, l'ancienne résidence des religieuses du vieil hôpital de Gaspé.

L'immeuble de deux étages avec sous-sol avait été acquis par la municipalité de Gaspé et des travaux de rénovation y étaient effectués depuis environ un mois. Les pertes sont estimées à \$100.000.

L'ancien hôpital qui a été remplacé par un édifice tout neuf, construit ailleurs à Gaspé, avait été démolit. La municipalité avait gardé la maison des religieuses en vue d'en faire un nouvel hôtel de ville. Elle a aussi acquis tout le terrain.

L'alerte a été lancée vers 5h45 du matin, dimanche. L'édifice était déjà

tout en feu à l'arrivée des pompiers. Le chef Wilbert Thibault précise que le toit avait commencé à s'effondrer à certains endroits et qu'il n'y avait rien à faire pour enrayer le brasier. Il ventait d'ailleurs et il neigeait un peu.

L'électricité avait été coupée au

moment de l'acquisition de la bâtisse. La petite fournaise en cause avait été installée au premier étage.

Cette ancienne maison des religieuses avait été construite, il y a une quarantaine d'années, et elle portait des assurances.

## Murdochville: rien ne bouge

MURDOCHVILLE — Le conflit des métallos de Murdochville en est maintenant dans sa septième semaine et il n'y a toujours aucun règlement en perspective, les négociations étant au point mort.

Selon un représentant du syndicat, la grève se poursuit dans le calme le plus total, les syndiqués ayant même

refusé de manifester quelque agressivité que ce soit devant ce qu'ils considèrent des actes de provocation.

Le syndicat tient régulièrement des séances d'information pour ses 1.200 membres, et les nombreux comités, de loisirs, de dépannage et d'entraide continuent à fonctionner à plein rendement.

# YARD-MAN

snowbird

De la neige ... pour les oiseaux

Il vous faudra presque des ailes aux pieds pour suivre cet oiseau des neiges!



Modèle illustré 31960  
Démarreur électrique 12 volts standard

Yard-Man vous permet de vous joindre aux convives de l'hiver. Vous pouvez choisir le rendement qui convient parfaitement à la tâche, parmi six modèles et un éventail varié de puissance. Robustesse, fiabilité, maniabilité, longévité: les qualités traditionnelles des produits Yard-Man — des qualités qui comptent et des valeurs sûres!

Moquez-vous des tempêtes, grâce à l'oiseau des neiges!

Voyez les Yard-Man chez votre dépositaire

Charlesbourg M.P. Mini Moteur Enr., 8150, de Garonne 623-5229	St-Côme Linière Sud Raymond Loignon Sport Enr., C.P. 111 685-3893
Cap St-Ignace Gagné Sport Equipment, rue Principale 246-3127	St-Eizéar Équipement Motorisé J.A. Maroux, 525, des Erables 387-2509
Matane Léonard Boulay, 2675 ouest, Du Phare 562-1300	Stoneham Léopold Fortin, 2523, boul. Talbot 848-2732
Port-Cartier Les Équipements Industriels Carter Ltée, 32, avenue Paré 766-3370	St-Claire Rosario Audet, 200, boul. Bégin 883-3936



Distribués au Québec par  
Le Distribution RVI Ltée  
2575 rue Louis Amos, Lachine, Québec  
H8T 1C3

3198 BOUL. NEILSON STE-FOY  
**FLEURISTE TROPICAL**  
CENTRE D'ACHATS NEILSON  
653-1737

- Arrangements pour toutes occasions
- Livraison la journée même
- Commandes téléphoniques acceptées
- Nous acceptons ChargeX et Master Charge par téléphone.

**VENTE 2<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE** du 22 nov. au 2 déc.

PLANTES VERTES — ACCESSOIRES — FLEURS COUPEES  
— FLEURS SECHÉES — CERAMIQUE — MACRAME

**REDUCTION de 10% à 50%**

Tous les événements de votre vie vous donnent l'occasion d'exprimer vos sentiments en offrant un

**ARRANGEMENT FLORAL**

...pour un temps limité, commandez-nous un arrangement floral et nous vous en offrirons un gratuitement.

# le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-

Commission consultative du CRDQ

## Le ministère des Terres et Forêts se fait dire "ses vérités" sur le plan quinquennal

par Réal LABERGE

La Commission consultative du CRD de Québec ne s'est pas gênée pour dire "ses quatre vérités" au ministre des Terres et Forêts, dans son rapport final sur le plan quinquennal de gestion proposé pour la forêt domaniale des Appalaches.

Ces commentaires disent qu'il s'agit là d'un "projet-pilote qui n'a rien de très éblouissant", ainsi que d'un plan qui éliminera des emplois, qu'il continuera d'exercer une discrimination favorable à la société d'Etat Rexfor, et qui a déçu les travailleurs de la forêt.

### Des illusions

Au cours de son mandat, l'équipe des cinq commissaires du CRDQ souligne qu'on lui a rappelé que la forêt domaniale des Appalaches constituait un "projet-pilote".

De l'avis des commissaires, il y a plutôt lieu de parler "d'illusions", si l'on tient compte des interventions du ministre, au cours des cinq dernières années, ou de ses intentions pour le prochain plan de gestion quinquennal.

Ainsi, signale-t-on tout particulièrement, le plan de gestion propose effectivement de diminuer le nombre des emplois, quand le MTF "prévoit couper plus de bois possible, sous forme d'arbres en longueur".

Par ailleurs, la commission consultative rappelle que dans la forêt domaniale des Appalaches, les salaires aux travailleurs forestiers sont basés sur la moyenne de la région. Il n'y a donc là rien d'un projet-pilote.

D'autre part, "les privilèges sont surtout faits aux grosses compagnies", affirme le rapport de consultation, en citant comme exemple une garantie de 100.000 cordes de bois qui a été allouée à F.F. Soucy, de Rivière-du-Loup, une filiale de Dow Jones, de New York.

"Si c'est ça un projet-pilote, ça n'a rien de très éblouissant", insiste la commission de consultation, en observant plutôt que le ministre n'y fait que perpétuer le système, à même les impôts et les taxes des contribuables, de défrayer les opérations non rentables pour les compagnies, comme les chemins d'accès, la plantation et autres travaux sylvicoles, tandis que les emplois et les conditions de travail passent au dernier rang des préoccupations.

### Eliminations d'emplois

Selon la commission consultative, le ministre des Terres et Forêts n'a pas présenté d'alternative pour contrer le travail saisonnier, les bas salaires, le chômage et la situation difficile qui en découle pour les travailleurs forestiers et leurs familles.

Au contraire, l'application qu'il propose pour le prochain plan de gestion "risque d'aggraver la situation actuelle".

### Discrimination

Un autre commentaire peu tendre à l'endroit du MTF, c'est celui que son

projet de plan de gestion "exerce une discrimination favorable à Rexfor". Tout particulièrement par une exemption de tous les droits de coupe et une habile rétribution pour des travaux comme ceux de la construction de routes d'accès à la forêt, sans appels d'offres.

A ce sujet, on signale encore que Rexfor a été le seul organisme à avoir obtenu le plan de gestion de la forêt des Appalaches, sans avoir eu à faire appel aux bons services de la commission consultative, à l'instar de tous les autres intéressés.

### Légère différence de \$1.3 million!

Incidentement, le rapport de consultation fait part des difficultés rencontrées pour obtenir des informations complètes sur les travaux de Rexfor dans la forêt des Appalaches, au cours des cinq dernières années.

Les renseignements ainsi obtenus se sont finalement révélés "incomplets et contradictoires", note le rapport consultatif.

Dans un premier document remis aux commissaires, Rexfor a d'abord

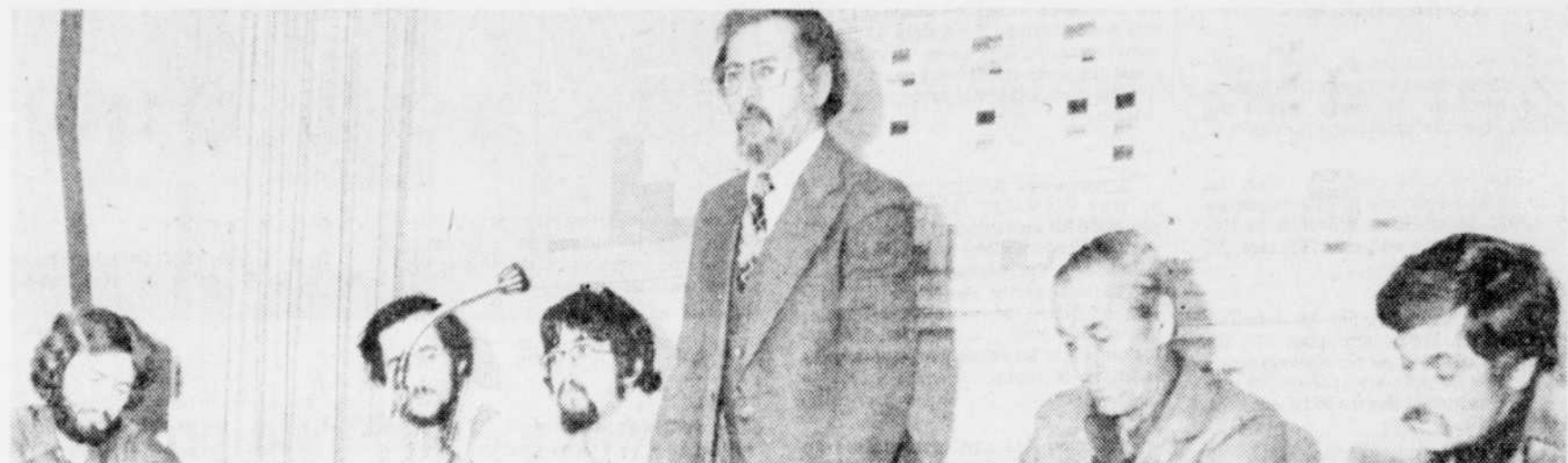
fait état d'un profit de \$500.000 en cinq ans. Mais quelques jours plus tard, cet excédent de revenus s'est soudainement transformé en un "excédent de dépenses de \$600.000", en présentant

une augmentation de \$1.3 million de ses dépenses, dans le territoire de la forêt domaniale des Appalaches.

Par ailleurs, le rapport du CRDQ fait mention que les investissements

de Rexfor dans cette forêt publique des comtés municipaux de Bellechasse, Montmagny et L'Islet se sont élevés à \$1.5 million, y compris les bâtiments, les bureaux administratifs,

les camps en forêt, le système de communication, les véhicules des contremaîtres et un pourcentage de 10 à 15 pour 100 de la machinerie utilisée pour les opérations forestières.



La commission comprend, de gauche à droite, Pierre Brousseau, secrétaire; Guy Larochelle, animateur en loisirs; Bernard Martin, ingénieur forestier; Rénaud Poirier, président du CRDQ; Paul-Emile Croteau, forestier; et Gilles Sasseville, de la commission scolaire régionale.

## Côte-du-Sud: peu d'avenir pour le bûcheron

C'est un portrait guère reluisant que celui de la Commission consultative du CRD de Québec a dégagé sur la situation forestière prévalant dans la région de la Côte-du-Sud, lors de ses tournées d'information et de sondage auprès d'une quinzaine d'organismes, du début de juin au mois de novembre.

Dans cette région dont une grande partie a été englobée dans l'unité de gestion des Appalaches, la forêt ne peut fournir de l'emploi qu'à la moitié des 800 à 1.200 travailleurs forestiers du milieu; le ministère des Terres et Forêts y joue surtout un rôle de soutien des intérêts des multinationales; les difficultés d'exploitation industrielle sont aggravées par une emprise croissante des entreprises de pâtes et papiers qui n'ont pourtant aucune usine dans la région.

Il s'agit pourtant là, signale le rapport de consultation populaire, "d'une région où l'activité forestière, avec les deux tiers de son territoire considérés comme une zone productive, constitue l'un des piliers économiques, en plus de l'agriculture et de quelques grosses industries".

On rappelle qu'une partie de la Côte-du-Sud, dans l'arrière-pays, subit un chômage entre 30 pour 100 en été, et 50 pour 100 en hiver, tandis que l'aide sociale est versée à 19,6 pour 100 de la population. Ainsi de 50 à 70 pour 100 de la population se trouve sans emploi.

Le problème de surplus de main-d'œuvre forestière s'avère d'autant plus cuisant qu'on constate le retour, depuis quelques années, de centaines de travailleurs forestiers qui travail-

laient précédemment à l'extérieur, soit en Abitibi, en Mauricie, et surtout dans le Maine.

### Situation de la forêt privée

Un autre phénomène décelé par la consultation du CRDQ, c'est que le ministère des Terres et Forêts fait de l'aménagement, dans la forêt régionale, mais que ce sont les compagnies forestières qui récoltent!

Et cela, par voie de petites forêts privées totalisant 73 pour 100 de la superficie forestière productive de la d'entreprises industrielles, tandis que la forêt publique ne compte que pour 27 pour 100 de la superficie.

La commission consultative a encore relevé que les forêts privées n'ont été soumises à aucun plan global de gestion. Ce qui a favorisé une surexploitation des résineux, avec un volume de coupe de 156,027 cunils, en 1974-1975, en regard d'une capacité de 80.480, tandis que le bois feuillu se perdait avec une coupe restreinte de 13.269 cunils, comparativement à une possibilité de 72.210 cunils.

Au secteur de la mise en marché de la production ligneuse, il est souligné que c'est l'acheteur qui fixe les prix, à destination d'usines situées à l'extérieur de la région.

### 75% provient du Maine

Une autre constatation importante, c'est celle que l'approvisionnement des scieries de la région provient à 75 pour 100 du Maine, avec 341.232 cunils

de bois sur un total de 457.698 acheminés à ces usines de sciage, qui sont pratiquement les seules industries de transformation du bois de la région.

En regard de cette dépendance du Maine, la forêt privée régionale n'alimente ces scieries que dans une proportion de 15 pour 100, tandis que la forêt publique fournit le solde, soit 10 pour 100 et seulement 32.693 cunils.

D'autre part, on signale que cette industrie du sciage, antérieurement caractérisée par un grand nombre de petites entreprises familiales, dans plusieurs municipalités, devient de

plus en plus sous le contrôle étranger de l'industrie des pâtes et papiers.

Et cela, souventes fois, grâce au ministère des Terres et Forêts qui encourage la création de grands complexes, par ces compagnies des pâtes et papiers ou Rexfor.

Dans ce cadre de difficultés et de dépendance de l'exploitation forestière, dans la région de la Côte-du-Sud, la consultation consultative du CRDQ émet l'opinion que le travailleur en forêt se retrouve devant "un chômage planifié", surtout du fait de la mécanisation qui favorise le MTF.

Elle dégage encore que le MTF, au cours des dernières années, a continué à jouer un rôle actif pour soutenir les intérêts des multinationales du papier et leur emprise sur l'industrie du sciage.

On signale encore que le ministère s'est préoccupé davantage des exigences de profit et de croissance de ces grandes entreprises, que des conséquences pouvant en découler aux travailleurs forestiers.

C'est une situation qui s'est continuée, depuis l'avènement au gouvernement du Parti québécois.

## Déception du travailleur forestier

Selon les témoignages recueillis par la commission de consultation du CRD de Québec sur le plan de gestion de la forêt domaniale des Appalaches, les travailleurs forestiers de la région ont été unanimes à se déclarer déçus et préoccupés du peu d'avenir que leur réserve le ministère des Terres et Forêts et son plan quinquennal.

Entre autres, ils se sont déclarés déçus du verbiage qui a entouré l'épidémie de la tordeuse des bourgeons, et du constat d'impuissance du ministère à en prévenir les effets désastreux ou à garantir la récupération des arbres atteints.

Ils ont encore été déçus par la prescription d'interventions néfastes comme certaines coupes à blanc par

bandes et en damiers, ainsi que par l'imposition de la coupe du bois en longueur, qui contribuera à leur soustraire des emplois.

Ils sont également déçus de ce que Rexfor se limite à la coupe du bois et à la construction de routes forestières, sans s'impliquer dans la recherche, comme l'a fait la Coopérative de gestion forestière régionale, avec des ressources infiniment plus limitées et malgré les entraves qu'elle a dû affronter.

Ils se sont dit déçus, enfin, que le plan ne réponde pas à leur détermination de réclamer "rien de moins que du travail à l'année, pour tous", et cela, avec des salaires satisfaisants,

des vacances, du recyclage, et les autres bénéfices marginaux dont bénéficient ordinairement les autres travailleurs.

Ce qui amène le comité consultatif du CRDQ à remarquer que "les propositions du plan de gestion du ministère des Terres et Forêts vont à l'encontre des revendications des ouvriers de la forêt".

On rappelle par contre que c'est justement pour atteindre cet objectif de sécurité d'emploi que les travailleurs forestiers de la forêt domaniale des Appalaches se sont regroupés, les uns dans la coopérative, et les autres dans deux syndicats d'employés de Rexfor.

### FAITES-LUI PLAISIR À NOËL

**Scies circulaires SKILSAW**

- Modèle 574 C • Scie 7 1/4", type standard • Moteur ongrillage, 10 ampères
- Vitesse de coupe 5700 f/m • Profondeur de coupe 2 1/4" à 90° et 1 7/8" à 45°
- Poids: 9 1/4 lb • Avec lame combinée et cils • Interrupteur de sécurité • Carte de protection au-dessus
- Rég. \$54.95
- 36<sup>50</sup>**

**Perceuse 3/8"**

- Modèle 599C • Vitesse variable réglable, 0-800 f/m • Marche avant et arrière • Moteur ongrillage - 3.2 ampères • 26.000 coups par minute pour le mode d'emploi à percussion
- Rég. \$87.30
- 64<sup>50</sup>**

**Scie à chaîne McCULLOCH**

- Modèle 110. Moteur 30 cc, frein de la chaîne, lubrification automatique et manuelle, chaîne de sûreté.
- Rég. \$144.95
- 95<sup>99</sup>**

**Scie à chaîne McCULLOCH**

- Équipement d'essence de grande capacité muni d'une page.
- Poignée amovible en acier qui contribue à la stabilité au moment de mettre en marche.
- Un système antivibration, frein de la chaîne, allumage électronique.
- Rég. \$329.95
- 225<sup>00</sup>**

Cette offre est en vigueur jusqu'au 22 décembre 1978.

## SERVICE BE-LAN INC.

Vente et location - Réparation de tous genres d'outils.  
SKIL - BLACK & DECKER - HUNTER - COATS - VULCAN - ETC.  
450, AVENUE GODIN, VILLE VANIER - 687-1612

## A VENDRE

### CASIER A VESTIAIRE

Modèle jumelé en acier robuste, de couleur jaune ou bleu. 100 unités de 18"x18"x72", comprenant chacune 2 compartiments à paletots et cases de rangement.

Pour renseignements, s'adresser à:

**M. ROGER TREMBLAY**  
Section des Achats  
**LE SOLEIL**  
647-3241

LE SOLEIL /647-3241

ANNONCE

**ENTRE NOUS**

**Marie Robert**

LORSQUE VOUS SOUFFREZ DE MALAISES DUS AUX GAZ, prenez les comprimés OVOL 80 mg à concentration plus forte et à effet rapide. Les comprimés OVOL 80 mg sont des comprimés croquables, aromatisés à la menthe qui dissipent rapidement les gaz emprisonnés dans l'estomac, causes de la flatulence et du ballonnement. Alors, si les gaz vous incommode parfois, parce que vous avez trop mangé, mangé trop rapidement, ou encore mangé trop de mets épicés, rappelez-vous que les comprimés OVOL 80 mg (et les comprimés à concentration normale OVOL 40 mg) sont les seuls produits mis sur le marché en vue du soulagement des malaises dus aux gaz. Si les symptômes persistent, nous vous conseillons, comme c'est le cas pour tout médicament, de consulter votre médecin.

---

**VOUS RECEVEZ POUR LES FÊTES?** Voici une recette de hors-d'œuvre que l'on peut préparer à l'avance et garder congelée jusqu'au moment de les servir. 3 tasses de mélange Tea-Bisk; 1 lb de chair à saucisse; 1 lb de fromage râpé, fort; 1 oignon haché, sel et poivre; 1/2 tasse de lait. Faire légèrement revenir la chair à saucisse et l'oignon; l'ajouter au mélange Tea-Bisk avec le fromage. Bien mélanger; ajouter le lait. Faire des boulettes. Congeler. Faire cuire 10 à 15 minutes à 450°.

---

**MALTEVOI-12: TONIQUE FORTIFIÉ CONTENANT DES VITAMINES ET DU FER.** Maltevoï-12 contient 8 vitamines essentielles et du fer dans un excipient de sherry. Il contient des vitamines A, B, de la riboflavine et de la niacinamide, facteurs reconnus du maintien d'une bonne santé; de la vitamine D, facteur de la croissance normale et du maintien de dents et d'os sains. Il contient également du fer qui empêche l'anémie ferriprive, et de la vitamine E. Maltevoï-12 contenant des vitamines et du fer est en vente dans les pharmacies seulement.

---

**NOIX AU CURRY.** 1/2 tasse d'huile; 1 c. à soupe de curry en poudre; 1 c. à soupe de sauce Worcestershire; 1/2 c. à soupe de poivre de cayenne; 2 tasses de noix assées, décortiquées. Mélanger l'huile, le curry, la sauce Worcestershire dans une poêle. Faire chauffer jusqu'à ce que le mélange soit très chaud. Incorporer les noix en tournant jusqu'à ce qu'elles soient bien enrobées. Verser dans un plat allant au four, tapissé de papier brun. Faire cuire environ 10 minutes à 300°, jusqu'à ce que les noix soient croustillantes.

---

**RONSON MIT FIN AU GASPILLAGE CAUSÉ PAR LES BRIQUETS JETABLES.** C'est avec plaisir que je vous Ronson Products of Canada aller de pair avec la société actuelle et s'indigner du gaspillage causé par les produits non réutilisables. Ronson, le chef de file de l'industrie des briquets, a réussi à mettre au point une variante du briquet jetable, le nouveau briquet réarrosable, le Refil-a-Lite. Ce joli petit briquet a été fabriqué pour durer des années et une recharge de gaz devrait couvrir les besoins annuels d'un fumeur moyen. Le prix de vente suggéré au détail de cette variante stylée du briquet jetable est de \$1.99, ainsi en offrant à tous un Refil-a-Lite Ronson, vous offrirez de bons moments.

# St-Raymond réengagera les 2 policiers congédiés

par Gérard ROCHETTE

(Collaboration spéciale)

**SAINT-RAYMOND** — La ville de Saint-Raymond ne contestera pas en Cour suprême le verdict de la Cour d'appel du Québec, dans le cas du congédiement du chef de police de cette localité, M. Gaston Plamondon, et de son adjoint M. Grégoire Harvey. Par le fait même, les dirigeants de cette municipalité du comté de Portneuf se conformeront au jugement de la Commission de police du Québec et réengagera les deux policiers congédiés.

C'est la nouvelle annoncée par le maire, M. Richard Corriveau, à l'issue d'une rencontre avec le procureur de la municipalité Me Guy Pinsonneault.

On sait que la Cour d'appel du Québec dans un jugement rendu la semaine dernière a cassé et annulé la décision de la cour supérieure,

favorable aux requêtes déposées par la ville de Saint-Raymond, confirmant ainsi les décisions rendues par la Commission de police desquelles décrétaient le maintien du corps policier de Saint-Raymond et le réengagement, sans perte de salaires et de droits, du chef Plamondon et de son adjoint Harvey.

M. Corriveau a expliqué la décision du conseil municipal en disant qu'il n'appartenait pas à la

ville de contester un jugement de la Cour d'appel en Cour suprême, surtout lorsque le jugement tient compte du fait que le corps policier de Saint-Raymond avait été maintenu "de facto".

Ce dernier s'est par ailleurs refusé à élaborer sur le processus qui serait suivi pour la réorganisation du service de police ainsi que sur le retour au travail du chef et de son adjoint. "Au fur et à mesure des

événements sous dévoilerons notre politique", a déclaré M. Corriveau.

Par ailleurs, rejoint au téléphone, M. Gaston Plamondon s'est refusé à tout commentaire. "Comme ce fut le cas depuis le 1er mai 1977 je n'ai rien à déclarer", a tout simplement dit M. Plamondon.

Pour sa part, M. Grégoire Harvey est disposé à réintégrer ses

fonctions dans le plus bref délai. "Les procédures ont suivi leur cours normal et j'attends une communication de la ville pour l'application de la décision rendue dans cette affaire", a dit M. Harvey. Ajoutant qu'il avait tout simplement fait valoir ses droits, M. Harvey a précisé qu'il entendait continuer à servir la population avec justice, comme ce fut toujours le cas.

# Appel de l'UPA de Québec-Sud aux députés fédéraux

par Paul-Henri DROUIN

**SAINT-GEORGES** — "Afin d'éviter un nouvel affrontement entre les agriculteurs et le gouvernement canadien, concernant l'indexation réclamée par les producteurs du 52 cents le 100 livres de lait industriel, il y aurait lieu que les députés fédéraux s'occupent de ce problème avant qu'il soit trop tard."

C'est ce qu'a déclaré hier, au SOLEIL, M. Marcel Giguère, directeur général de l'UPA de Québec-Sud, en faisant remarquer de plus que "l'obtention d'une agence nationale de commercialisation de poulet à griller traîne depuis plus de cinq ans."

"Il s'agit là, comme l'a expliqué M. Giguère, de deux points qui avaient été déjà acquis et promis formellement par le gouvernement d'Ottawa depuis deux ans."

On rappelle qu'à maintes reprises, l'UPA de Québec-Sud et les organismes de producteurs ont vivement réclamé auprès du ministre fédéral de l'Agriculture, M. Whehan, que ses promesses ainsi que les décisions de la Chambre soient appliquées.

"Et dire, a ajouté le porte-parole de l'UPA de Québec-Sud, malgré les pressions et la sensibilisation que font

les agriculteurs de diverses régions auprès de leur député, rien ne semble bouger encore.

"Là où vont les choses, a-t-il ajouté, on est à se demander s'il ne s'agit pas d'une stratégie politique fédérale de faire languir les agriculteurs du Québec, lorsqu'il s'agit de programmes qui les visent particulièrement.

"On s'agit-il d'autre part, des influences encore trop grandes de Mme Plumtree et du ministre de la Consommation qui ont si souvent pris la place des vrais intéressés, soit le ministre de l'Agriculture et les députés fédéraux des comtés ruraux du Québec, pour orienter les décisions en matière agricole", a ajouté le directeur général de l'UPA de Québec-Sud.

Ce sont là, a affirmé Marcel Giguère, des questions que se posent les producteurs de Québec-Sud et les syndicats de producteurs qui souhaitent des réactions rapides et des positions fermes de leurs députés fédéraux afin de faire respecter ces deux politiques.

### Producteurs de porcs

Même après un an, l'obtention d'un plan conjoint aux producteurs de porcs du Québec, n'a pas permis aux producteurs et leurs organismes, de

réussir à appliquer les projets de négociation, de promotion et de mise en marché, tels que réclamés par les producteurs de porcs.

Cette remarque a été faite par M. Marcel Giguère, au lendemain d'une réunion du conseil d'administration de l'UPA de Québec-Sud et des dirigeants du Syndicat des producteurs de porcs de Québec-Sud.

"En effet, a ajouté M. Giguère, un blocage systématique a été maintenu depuis le début, de la part d'abattoirs ainsi que du conseil des salaisons, qui sous les pressions fortes d'opposants a refusé de se faire accrédi-ter."

"Il résulte d'une telle situation, a-t-il dit, que la Fédération des producteurs de porcs affiliée à l'UPA n'a pas pu obtenir comme il se doit, le prélevé de 10 cents par porc prévu pour l'administration du plan conjoint."

Partant de l'absence de ressources financières, a fait remarquer M. Giguère, "la Fédération n'a donc pas pu, en pratique, fonctionner en 1978."

Devant cette situation, on se devait de suivre la procédure prévue à la loi, et c'est pourquoi a affirmé M. Giguère, la Fédération a réclamé de la Régie des marchés agricoles du Québec, une ordonnance qui pourrait forcer les abattoirs à retenir un tel prélevé de 10 cents par porc prévu pour l'adminis-

tration du plan conjoint.

De son côté, M. Joseph-Marie Pépin, de La Guadeloupe, président du

Sidcat des producteurs de porcs de Québec-Sud, est d'opinion que ces délais et procédures risquent d'être néfastes pour l'avenir de la production

peine qui déjà est en situation très insécure compte tenu du fort volume qui dépasse largement l'auto-suffisance du Québec.

# Condamnés au temps fait en prison pour un vol avec violence: 70 jours

par Lucien LATULIPPE

Trouvés coupables de vol avec violence, Gilles Chalifoux, âgé de 23 ans, et Roger Belley, âgé de 24 ans, tous deux de La Malbaie, ainsi que Denis Murray, âgé de 22 ans, de Clermont, ont été condamnés au temps fait, soit 70 jours de prison.

Le juge Roch LeFrançois leur a accordé un sursis de sentence à partir d'hier et il leur a imposé une probation de deux ans.

En février dernier, les trois jeunes

gens avaient pénétré dans une maison du rang Saint-Charles, à La Malbaie, et ils avaient dérobé des objets de peu de valeur. Le plaignant n'avait pas été gravement blessé.

D'autre part, André Belley, alias Togo, âgé de 35 ans, de Beauport et Baie-Saint-Paul, a écopé de trois sentences: amende de \$100 ou 30 jours de prison pour avoir conduit un véhicule alors que ses facultés étaient diminuées, une seconde amende de \$100 pour avoir refusé de passer le test de l'ivresse et une dernière amende de \$50 ou 15 jours de prison pour

tapage et bousculade. Cette troisième offense en était une, au début, de voies de fait envers un policier de Baie-Saint-Paul. Les incidents en question s'étaient déroulés sur la route 138, le 24 décembre dernier.

Par ailleurs, un automobiliste devait subir son procès, au palais de justice de La Malbaie, aujourd'hui, sous l'accusation de conduite dangereuse. Il aurait été impliqué dans une collision qui a fait plusieurs blessés sur la route 362, le 11 juin dernier. Me Marc Dufour est l'avocat de la poursuite.

# Reprise à Sainte-Foy des audiences sur la demande de Québec Téléphone

par Paul-Henri DROUIN

du bureau du Soleil

**SAINT-JOSEPH** — C'est demain à compter de 10h, que la Régie des services publics poursuivra à Québec, l'audition publique de la cause en augmentation de taux de la compagnie Québec Téléphone.

Cette audience publique se tiendra au siège social de la régie, au 2875, boulevard Laurier, à Sainte-Foy (salle 1203) afin de permettre d'entendre les représentations d'abonnés ou d'usagers de la compagnie Québec Téléphone dans les secteurs de la

Beauce, de la Côte-du-Sud, de Lotbinière et de Portneuf.

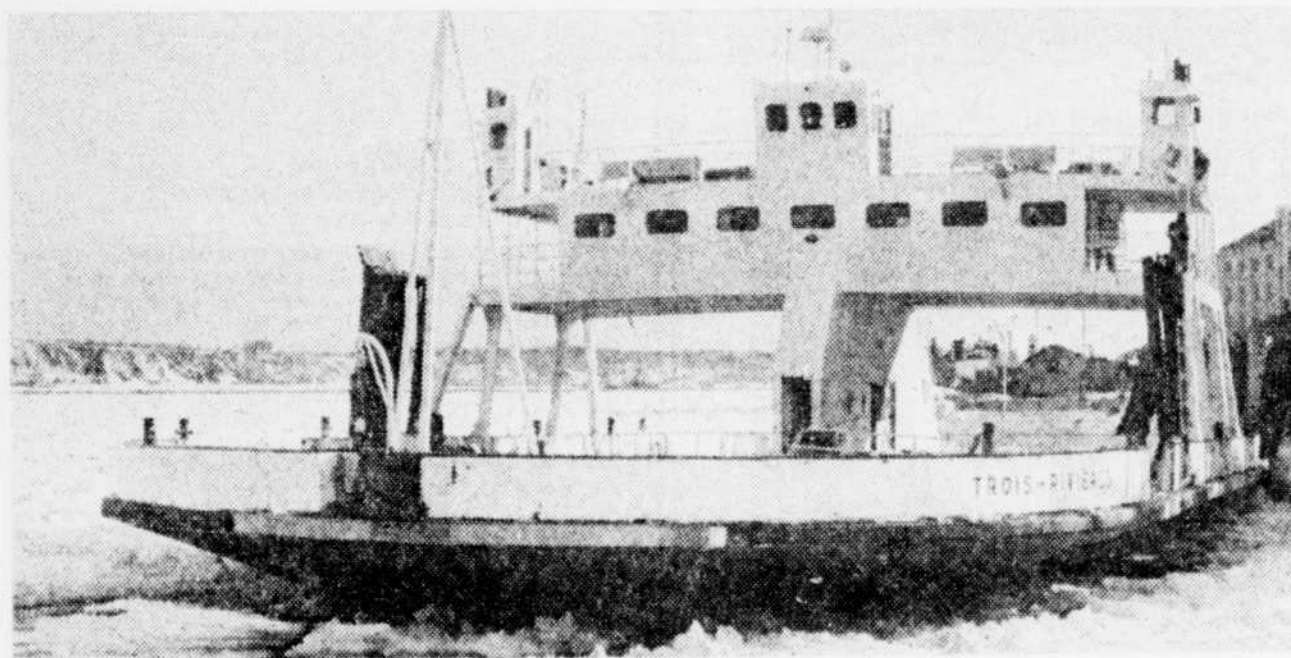
On rappelle que du 31 octobre au 7 novembre dernier, la Régie des services publics a entendu à Québec, la preuve de la compagnie Québec Téléphone.

Dans sa preuve, la compagnie Québec Téléphone a fait entendre 16 témoins qui ont traité du mode de fonctionnement de l'entreprise, de ses projets de construction ou d'amélioration des services, du financement de l'entreprise et de ses besoins de revenus supplémentaires ainsi que des particularités de la nouvelle tarification proposée.

### La majoration

La demande faite par la compagnie Québec Téléphone à l'organisme québécois de régulation est de l'autoriser à majorer de quelque 11 pour 100 ses taux pour le service téléphonique dans les résidences privées, d'environ 21 pour 100 les taux du service d'affaires et de 16,6 pour 100 en moyenne, les taux des appels interurbains.

Cette entreprise fournit le service téléphonique à quelque 240.000 abonnés sur la Côte-Nord, dans l'Est du Québec, et dans les secteurs de Beauce, de la Côte-du-Sud, de Lotbinière et de Portneuf.



En réparation

Le traversier "Trois-Rivières" qui fait la navette entre l'île-aux-Coudres et Saint-Joseph-de-la-Rive, dans Charlevoix, a dû être remorqué à Québec, hier, à la suite d'un bris à son gouvernail. Le "Radisson" a pris la relève. Le "Trois-Rivières" a subi cette avarie, lundi dernier, et le "Cap-de-L'île" du capitaine Joachim Harvey, lui est venu en aide en le touant au quai de Saint-Joseph. Le "Cap-de-L'île" a d'ailleurs effectué quelques traversées avant-hier, pour accommoder les gens de l'île-aux-Coudres.

**FLEURISTE TROPICAL**  
CENTRE D'ACHATS NEILSON

3198 BOUL. NEILSON STE-FOY

653-1737

- Arrangements pour toutes occasions
- Livraison la journée même
- Commandes téléphoniques acceptées
- Nous acceptons ChargeX et Master Charge par téléphone.

**VENTE 2<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE** du 22 nov. au 2 déc.

**PLANTES VERTES — ACCESSOIRES — FLEURS COUPEES**  
**— FLEURS SECHÉES — CERAMIQUE — MACRAME**

**REDUCTION de 10% à 50%**

Tous les événements de votre vie vous donnent l'occasion d'exprimer vos sentiments en offrant un

**ARRANGEMENT FLORAL**

...pour un temps limité, commandez-nous un arrangement floral et nous vous en offrirons un gratuitement.

# YARD-MAN snowbird

De la neige ... pour les oiseaux

Il vous faudra presque des ailes aux pieds pour suivre cet oiseau des neiges!

Yard-Man vous permet de vous jouer des courbes de l'hiver. Vous pouvez choisir le rendement qui convient parfaitement à la tâche, parmi six modèles et un éventail varié de puissance. Robustesse, fiabilité, maniabilité, longévité: les qualités traditionnelles des produits Yard-Man — des qualités qui comptent et des valeurs sûres!

Moquez-vous des tempêtes, grâce à l'oiseau des neiges!

Voyez les Yard-Man chez votre dépositaire

Charlesbourg M.P. Mini Moteur Enr., 8160, de Garonne	623-5229	St-Côme Linière Sud Raymond Loignon Sport Enr., C.P. 111	685-3893
Cap St-Ignace Gagné Sport Equipement, rue Principale	246-3127	St-Elzéar Equipement Motorisé J.A. Maroux, 526, des Érables	387-2509
Matane Léonard Boulay, 2675 ouest, Du Phare	562-1300	Stoneham Léopold Fortin, 2523, boul. Talbot	848-2732
Port-Cartier Les Equipements Industriels Carter Ltd, 32, avenue Paré	766-3370		
Ste-Claire Rosario Audet, 200, boul. Bégin	883-3926		



Distributeur au Québec par:  
**Le 3 Distribution RVI Limitée**  
2525 rue Louis Armand, Lachine, Québec  
H8T 1C3

# la rive sud Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Michel · Saint-

Commission consultative du CRDQ

## Le ministère des Terres et Forêts se fait dire "ses vérités" sur le plan quinquennal

par Réal LABERGE

La Commission consultative du CRDQ de Québec ne s'est pas gênée pour dire "ses quatre vérités" au ministre des Terres et Forêts, dans son rapport final sur le plan quinquennal de gestion proposé pour la forêt domaniale des Appalaches.

Ces commentaires disent qu'il s'agit là d'un "projet-pilote qui n'a rien de très éblouissant", ainsi que d'un plan qui éliminera des emplois, qui continuera d'exercer une discrimination favorable à la société d'Etat Rexfor, et qui a déçu les travailleurs de la forêt.

### Des illusions

Au cours de son mandat, l'équipe des cinq commissaires du CRDQ souligne qu'on lui a rappelé que la forêt domaniale des Appalaches constituait un "projet-pilote".

De l'avis des commissaires, il y a plutôt lieu de parler "d'illusions", si l'on tient compte des interventions du ministre, au cours des cinq dernières années, ou de ses intentions pour le prochain plan de gestion quinquennal.

Ainsi, signale-t-on tout particulièrement, le plan de gestion propose effectivement de diminuer le nombre des emplois, quand le MTF "prévoit couper plus de bois possible, sous forme d'arbres en longueur".

Par ailleurs, la commission consultative rappelle que dans la forêt domaniale des Appalaches, les salaires aux travailleurs forestiers sont basés sur la moyenne de la région. Il n'y a donc là rien d'un projet-pilote.

D'autre part, "les privilèges sont surtout faits aux grosses compagnies", affirme le rapport de consultation, en citant comme exemple une garantie de 100.000 cordes de bois qui a été allouée à F.F. Soucy, de Rivière-du-Loup, une filiale de Dow Jones, de New York.

"Si c'est ça un projet-pilote, ça n'a rien de très éblouissant", insiste la commission de consultation, en observant plutôt que le ministère n'y fait que perpétuer le système, à même les impôts et les taxes des contribuables, de défrayer les opérations non rentables pour les compagnies, comme les chemins d'accès, la plantation et autres travaux sylvicoles, tandis que les emplois et les conditions de travail passent au dernier rang des préoccupations.

### Eliminations d'emplois

Selon la commission consultative, le ministère des Terres et Forêts n'a pas présenté d'alternative pour contre le travail saisonnier, les bas salaires, le chômage et la situation difficile qui en découle pour les travailleurs forestiers et leurs familles.

Au contraire, l'application qu'il propose pour le prochain plan de gestion "risque d'aggraver la situation actuelle".

### Discrimination

Un autre commentaire peu tendre à l'endroit du MTF, c'est celui que son

projet de plan de gestion "exerce une discrimination favorable à Rexfor". Tout particulièrement par une exemption de tous les droits de coupe et une habile rétribution pour des travaux comme ceux de la construction de routes d'accès à la forêt, sans appels d'offres.

A ce sujet, on signale encore que Rexfor a été le seul organisme à avoir obtenu le plan de gestion de la forêt des Appalaches, sans avoir eu à faire appel aux bons services de la commission consultative, à l'instar de tous les autres intéressés.

### Légère différence de \$1.3 million!

Incidemment, le rapport de consultation fait part des difficultés rencontrées pour obtenir des informations complètes sur les travaux de Rexfor dans la forêt des Appalaches, au cours des cinq dernières années.

Les renseignements ainsi obtenus se sont finalement révélés "incomplets et contradictoires", note le rapport consultatif.

Dans un premier document remis aux commissaires, Rexfor a d'abord

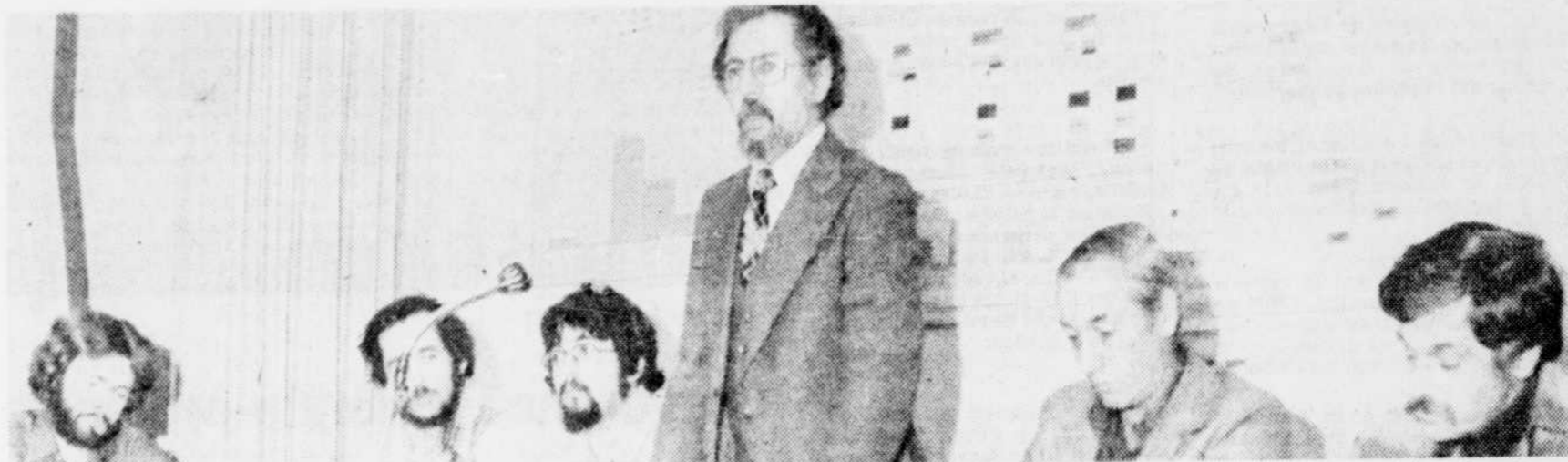
fait état d'un profit de \$500.000 en cinq ans. Mais quelques jours plus tard, cet excédent de revenus s'est soudainement transformé en un "excédent de dépenses de \$800.000", en présentant

une augmentation de \$1.3 million de ses dépenses, dans le territoire de la forêt domaniale des Appalaches.

Par ailleurs, le rapport du CRDQ fait mention que les investissements

de Rexfor dans cette forêt publique des comtés municipaux de Bellechasse, Montmagny et L'Islet se sont élevés à \$1.5 million, y compris les bâtiments, les bureaux administratifs,

les camps en forêt, le système de communication, les véhicules des contremaîtres et un pourcentage de 10 à 15 pour 100 de la machinerie utilisée pour les opérations forestières.



La commission comprend, de gauche à droite, Pierre Brousseau, secrétaire; Guy Laroche, animateur en loisirs; Bernard Martin, ingénieur forestier; Rénéal Poirier, président du CRDQ; Paul-Emile Croteau, forestier; et Gilles Sasseville, de la commission scolaire régionale.

## Côte-du-Sud: peu d'avenir pour le bûcheron

C'est un portrait guère reluisant que celui que la Commission consultative du CRDQ de Québec a dégagé sur la situation forestière prévalant dans la région de la Côte-du-Sud, lors de ses tournées d'information et de sondage auprès d'une quinzaine d'organismes, du début de juin au mois de novembre.

Dans cette région dont une grande partie a été englobée dans l'unité de gestion des Appalaches, la forêt ne peut fournir de l'emploi qu'à la moitié des 800 à 1.200 travailleurs forestiers du milieu; le ministère des Terres et Forêts y joue surtout un rôle de soutien des intérêts des multinationales; les difficultés d'exploitation industrielle sont aggravées par une emprise croissante des entreprises de pâtes et papiers qui n'ont pourtant aucune usine dans la région.

Il s'agit pourtant là, signale le rapport de consultation populaire, "d'une région où l'activité forestière, avec les deux tiers de son territoire considérés comme une zone productive, constitue l'un des piliers économiques, en plus de l'agriculture et de quelques grosses industries".

On rappelle qu'une partie de la Côte-du-Sud, dans l'arrière-pays, subit un chômage entre 30 pour 100 en été, et 50 pour 100 en hiver, tandis que l'aide sociale est versée à 19,6 pour 100 de la population. Ainsi de 50 à 70 pour 100 de la population se trouve sans emploi.

Le problème de surplus de main-d'œuvre forestière s'avère d'autant plus cuisant qu'on constate le retour, depuis quelques années, de centaines de travailleurs forestiers qui travaillaient précédemment à l'extérieur, soit en Abitibi, en Mauricie, et surtout dans le Maine.

laient précédemment à l'extérieur, soit en Abitibi, en Mauricie, et surtout dans le Maine.

### Situation de la forêt privée

Un autre phénomène décelé par la consultation du CRDQ, c'est que le ministère des Terres et Forêts fait de l'aménagement, dans la forêt régionale, mais que ce sont les compagnies forestières qui récoltent!

Et cela, par voie de petites forêts privées totalisant 73 pour 100 de la superficie forestière productive de la d'entreprises industrielles, tandis que la forêt publique ne compte que pour 27 pour 100 de la superficie.

La commission consultative a encore relevé que les forêts privées n'ont été soumises à aucun plan global de gestion. Ce qui a favorisé une surexploitation des résineux, avec un volume de coupe de 156,027 cunils, en 1974-1975, en regard d'une capacité de 80,480, tandis que le bois feuillu se perdait avec une coupe restreinte de 13,269 cunils, comparativement à une possibilité de 72,210 cunils.

Au secteur de la mise en marche de la production ligneuse, il est souligné que c'est l'acheteur qui fixe les prix, à destination d'usines situées à l'extérieur de la région.

### 75% provient du Maine

Une autre constatation importante, c'est celle que l'approvisionnement des scieries de la région provient à 75 pour 100 du Maine, avec 341.232 cunils

de bois sur un total de 457.688 acheminés à ces usines de sciage, qui sont pratiquement les seules industries de transformation du bois de la région.

En regard de cette dépendance du Maine, la forêt privée régionale n'alimente ces scieries que dans une proportion de 15 pour 100, tandis que la forêt publique fournit le solde, soit 10 pour 100 et seulement 32.693 cunils.

D'autre part, on signale que cette industrie du sciage, antérieurement caractérisée par un grand nombre de petites entreprises familiales, dans plusieurs municipalités, devient de

plus en plus sous le contrôle étranger de l'industrie des pâtes et papiers.

Et cela, souvent fois, grâce au ministère des Terres et Forêts qui encourage la création de grands complexes, par ces compagnies des pâtes et papiers ou Rexfor.

Dans ce cadre de difficultés et de dépendance de l'exploitation forestière, dans la région de la Côte-du-Sud, la consultation consultative du CRDQ émet l'opinion que le travailleur en forêt se retrouve devant "un chômage planifié", surtout du fait de la mécanisation que favorise le MTF.

Elle dégage encore que le MTF, au cours des dernières années, a continué à jouer un rôle actif pour soutenir les intérêts des multinationales du papier et leur emprise sur l'industrie du sciage.

On signale encore que le ministère s'est préoccupé davantage des exigences de profit et de croissance de ces grandes entreprises, que des conséquences pouvant en découler aux travailleurs forestiers.

C'est une situation qui s'est continuée, depuis l'avènement au gouvernement du Parti québécois.

## Déception du travailleur forestier

Selon les témoignages recueillis par la commission de consultation du CRDQ de Québec sur le plan de gestion de la forêt domaniale des Appalaches, les travailleurs forestiers de la région ont été unanimes à se déclarer déçus et préoccupés du peu d'avenir que leur réservent le ministère des Terres et Forêts et son plan quinquennal.

Entre autres, ils se sont déclarés déçus du verbiage qui a entouré l'épidémie de la tordeuse des bourgeons, et du constat d'impuissance du ministère à prévenir les effets désastreux ou à garantir la récupération des arbres attaqués.

Ils ont encore été déçus par la prescription d'interventions néfastes comme certaines coupes à blanc par

bandes et en damiers, ainsi que par l'imposition de la coupe du bois en longueur, qui contribuera à leur soutirer des emplois.

Ils sont également déçus de ce que Rexfor se limite à la coupe du bois et à la construction de routes forestières, sans s'impliquer dans la recherche, comme l'a fait la Coopérative de gestion forestière régionale, avec des ressources infiniment plus limitées et malgré les entraves qu'elle a dû affronter.

Ils se sont dit déçus, enfin, que le plan ne réponde pas à leur détermination de réclamer "rien de moins que du travail à l'année, pour tous", et cela, avec des salaires satisfaisants,

des vacances, du recyclage, et les autres bénéfices marginaux dont bénéficient ordinairement les autres travailleurs.

Ce qui amène le comité consultatif du CRDQ à remarquer que "les propositions du plan de gestion du ministère des Terres et Forêts vont à l'encontre des revendications des ouvriers de la forêt".

On rappelle par contre que c'est justement pour atteindre cet objectif de sécurité d'emploi que les travailleurs forestiers de la forêt domaniale des Appalaches se sont regroupés, les uns dans la coopérative, et les autres dans deux syndicats d'employés de Rexfor.

### FAITES-LUI PLAISIR À NOËL

Scies circulaires SKILSAW

- Modèle 574 C • Scie 21 1/2" type standard • Moteur antigrillage, 10 ampères
- Vitesse de coupe 5700 f/m • Profondeur de coupe 2 1/2" à 90° et 1 1/2" à 45°
- Très facile à utiliser • Avec lame combinée et file
- Interrupteur de sécurité
- Garde de protection au-dessus

Rég. \$54.95 **36<sup>50</sup>**  
Spécial des Fêtes

---

Perceuse SKIL

- Modèle 599C • Vitesse variable réglable, 0-800 f/m • Marche avant et arrière
- Moteur antigrillage - 3,2 ampères
- 35.000 coups par minute pour le mode d'emploi à percussion

Rég. \$81.30 **64<sup>50</sup>**  
Spécial des Fêtes

---

Scie à chaîne McCULLOCH

Modèle 110. Moteur 30 cc, frein de la chaîne, lubrification automatique et manuelle, chaîne de sécurité.

Rég. \$144.95 **95<sup>99</sup>**  
Spécial des Fêtes

---

Scie à chaîne McCULLOCH

Revenir d'essence de grande capacité dans d'une seule charge. Poignée carrée en acier qui contribue à la stabilité au moment de mettre en marche. Un système antibruit, frein de la chaîne, allumage électronique.

PRO MAC 570 Moteur de 55 cc.

Rég. \$229.95 **225<sup>00</sup>**  
Spécial des Fêtes

Cette offre est en vigueur jusqu'au 22 décembre 1978.

## SERVICE BE-LAN INC.

Vente et location - Réparation de tous genres d'outils.  
SKIL - BLACK & DECKER - HUNTER - COATS - VULCAN - ETC.  
450, AVENUE GODIN, VILLE VANIER - 687-1812

## A VENDRE CASIERS A VESTIAIRE

Modèle jumelé en acier robuste, de couleur jaune ou bleu. 100 unités de 18"x18"x72", comprenant chacune 2 compartiments à paletots et cases de rangement.

Pour renseignements, s'adresser à:

**M. ROGER TREMBLAY**  
Section des Achats  
**LE SOLEIL**  
647-3241

**LE SOLEIL /647-3241**

ANNONCE

ENTRE NOUS

### Marie Robert

LORSQUE VOUS SOUFFREZ DE MALAISES DUS AUX GAZ, prenez les comprimés OVOL 80 mg à concentration plus forte et à effet rapide. Les comprimés OVOL 80 mg sont des comprimés croquables, aromatisés à la menthe qui dissipent rapidement les gaz emprisonnés dans l'estomac, causes de la flatulence et du ballonnement. Alors, si les gaz vous incommodez parfois, parce que vous avez trop mangé, mangé trop rapidement, ou encore mangé trop de mets épicés, rappelez-vous que les comprimés OVOL 80 mg (et les comprimés à concentration normale OVOL 40 mg) sont les seuls produits mis sur le marché en vue du soulagement des malaises dus aux gaz. Si les symptômes persistent, nous vous conseillons, comme c'est le cas pour tout médicament, de consulter votre médecin.

VOUS RECEVEZ POUR LES FÊTES? Voici une recette de hors-d'œuvre que l'on peut préparer à l'avance et garder congelée jusqu'au moment de les servir. 3 tasses de mélange Tea-Bisk; 1 lb de chair à saucisse; 1 lb de fromage râpé; fort, 1 oignon haché; sel et poivre; 1/2 de tasse de lait. Faire légèrement revenir la chair à saucisse et l'oignon; l'ajouter au mélange Tea-Bisk avec le fromage. Bien mélanger, ajouter le lait. Faire des boulettes. Congeler. Faire cuire 10 à 15 minutes à 450°.

MALTIEVOL-12: TONIQUE FORTIFIÉ CONTENANT DES VITAMINES ET DU FER. Maltievöl-12 contient 8 vitamines essentielles et du fer dans un excipient de sherry. Il contient des vitamines A, B, de la riboflavine et de la niacine, lacteurs reconnus du maintien d'une bonne santé, de la vitamine D, facteur de la croissance normale et du maintien de dents et d'os sains. Il contient également du fer qui empêche l'anémie terriprive, et de la vitamine E. Maltievöl-12 contenant des vitamines et du fer est en vente dans les pharmacies seulement.

NOIX AU CURRY. 1 tasse d'huile, 1 cc. de soupe de curry en poudre, 1 cc. de soupe de sauce Worcestershire, 1 cc. à thé de poudre de cayenne; 2 tasses de noix assorties, décortiquées. Mélanger l'huile, le curry, la sauce Worcestershire dans une poêle. Faire chauffer jusqu'à ce que le mélange soit très chaud. Incorporer les noix en tournant jusqu'à ce qu'elles soient bien enrobées. Verser dans un plat allant au four, tapissé de papier brun. Faire cuire environ 10 minutes à 300°, jusqu'à ce que les noix soient croustillantes.

RONSON MET FIN AU GASPILLAGE CAUSÉ PAR LES BRIQUETS JETABLES. C'est avec plaisir que le vos Ronson Products of Canada aller de pair avec la société actuelle et s'indigner du gaspillage causé par les produits non recyclables. Ronson, le chef de file de l'industrie des briquets, a réussi à mettre au point une variante du briquet jetable, le nouveau briquet réajustable, le Retil-a-Lite. Ce joli petit briquet a été fabriqué pour durer des années et une recharge de gaz devrait couvrir les besoins annuels d'un fumeur moyen. Le prix de vente suggère au détail de cette variante stylée du briquet jetable est de \$1.49... aussi en offrant à tous un Retil-a-Lite Ronson, vous offrirez de bons moments.

R 3

Charles · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur ·

Travail pour 34 handicapés

# Le Centre de formation VIA s'est spécialisé en cuisine

par Gilles PEPIN  
du bureau du Soleil

LEVIS — Les 34 handicapés travaillant au Centre de formation de la société VIA (vie, intégration, apprentissage), à Lévis, sont très heureux en pensant qu'ils vont bénéficier d'une augmentation de salaire à compter du 1er avril prochain.

Dix dollars par semaine, c'est peu pour un travailleur normal, mais pour un handicapé qui vient à peine de découvrir une lueur d'espoir en se voyant offrir une possibilité de ré-

adaptation, c'est très important, puisque ça signifie une valorisation.

Voilà en effet comment s'expriment ces travailleurs stagiaires qui ont trouvé dans ce Centre de réadaptation une espèce de planche de salut. VIA constitue, pour eux, une étape pouvant leur permettre de s'en sortir.

En fait, l'augmentation déjà annoncée par le ministère des Affaires sociales est loin d'être considérable; ces stagiaires reçoivent \$10 par semaine, le chèque de salaire, ou plus précisément d'allocation de dépenses,

sera de \$20 par semaine, à compter d'avril prochain.

En plus de l'allocation d'aide sociale, c'est mieux que rien, dirait-on; mais pour ces gens esclaves de leur handicap, être payé et avoir en plus la chance d'apprendre à travailler, c'est intéressant.

**Un centre unique**

Le Centre de formation de la société VIA est unique au Québec sous deux aspects. C'est le seul atelier qui accepte des individus de différents

handicaps et c'est le seul aussi qui se soit spécialisé en cuisine.

Il n'a débuté son activité qu'en avril dernier, mais il occupe déjà 34 stagiaires, en plus de fournir de l'emploi à six personnes ressources qui peuvent évidemment compter sur la collaboration de nombreuses personnes compétentes oeuvrant bénévolement sur les conseils d'administration de la société VIA et de la fondation VIA, ce dernier organisme ayant été créé plus récemment dans le but de s'occuper spécialement du financement.

Le grand défi, qui valait, au début, un sourire sceptique au ministère des Affaires sociales, était justement de faire cohabiter des handicapés de différentes catégories: mentaux, physiques, visuels, etc...

Le défi est fièrement relevé, raconte aujourd'hui le directeur général de l'établissement, M. Bernard Hardy. Le moyen employé: le travail, donner des habitudes de travail pendant une période qui doit varier généralement entre 6 et 24 mois, sous la direction d'un coordonnateur diplômé en éducation spécialisée.

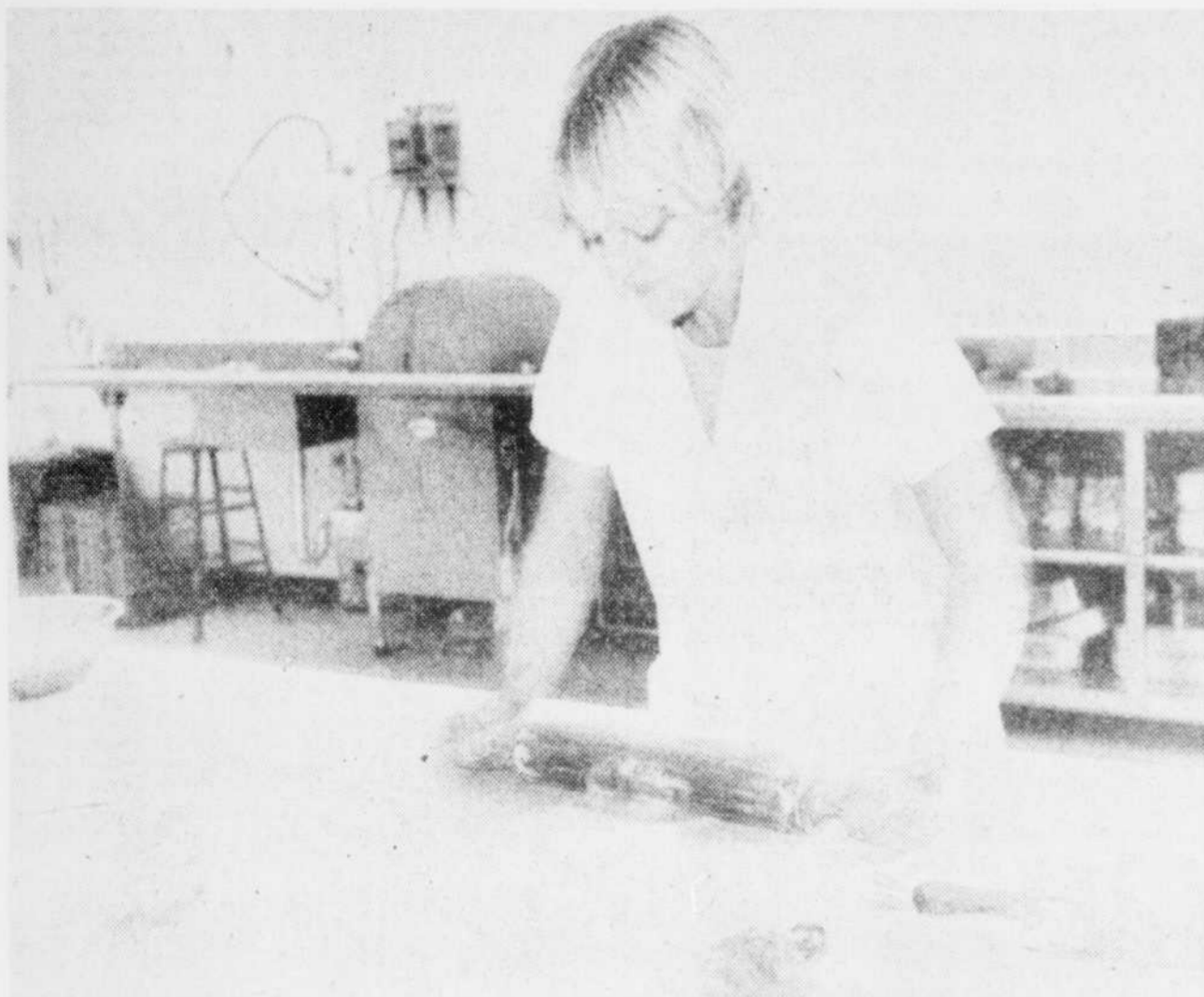
Les efforts ont déjà produit des résultats encourageants, puisque six handicapés sortis de VIA sont présentement en période d'observation chez différents employeurs de la région. Celui ou ceux qui seront jugés aptes à occuper définitivement un emploi, feront l'objet d'un programme d'entraînement. Les employeurs pouvant en effet bénéficier d'assistance pour la formation par l'entremise du Centre de main-d'oeuvre du Canada.

**Pâtisserie**

Le travail en cuisine constitue l'occupation majeure des stagiaires au Centre de formation VIA. Ces stagiaires viennent de toute la région, soit du comté de Lévis et des parties de Bellechasse, de Dorchester et de Lotbinière. Plusieurs se transportent par les moyens ordinaires, tandis que ceux qui ne peuvent pas emprunter les autobus, sont transportés en automobile par des parents ou des amis. Quelques foyers de groupe ou familles d'accueil servent aussi à l'hébergement durant la semaine.

Des pâtisseries excellentes, des pâtés, des pizzas et des pains de viande sont fabriqués en grande quantité par ces handicapés. Un comptoir de vente est ouvert au public dans la même bâtisse achetée par la fondation VIA, dans la rue Charles-Rodrigue, à Lévis. Des boulangeries distribuent aussi ces pâtisseries. Des commandes sont reçues également de la part de restaurants et de clubs sociaux.

Actuellement, le centre est à la recherche de débouchés pour la vente de légumes pré-coupés. Il veut aussi développer une section de sous-traitance générale, afin d'occuper de plus en plus de stagiaires handicapés, a mentionné le directeur général.



Le Soleil, Gilles Pépin

Le Centre de formation "Vie, intégration, apprentissage", une étape pour l'handicapé.



photo Daniel Lessard

## Centre d'échange

Le café "La coureuse des grèves" situé au 300, rue de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli, se veut à la fois un carrefour d'échange entre les étudiants en artisanat de la région et un endroit où ils peuvent exposer leur production artistique. En plus des expositions temporaires, le lieu permettra de mettre en évidence les réalisations des artisans et des apprentis de la région. Ainsi, cette photo nous fait admirer une table originale qui fait partie de la décoration du café. Cette initiative, qui crée quatre emplois permanents, a été rendue possible grâce au dynamisme et à l'enthousiasme de quatre jeunes femmes et à une subvention de plus de \$20,000 de l'Opération solidarité économique (OSE) dans le cadre du programme de création d'emplois communautaires. Le choix du nom "La coureuse des grèves" fait appel à une tradition selon laquelle les Anglais, après la conquête de 1763, auraient installé plusieurs femmes dans des cabanes, le long de la grève, de façon à faciliter l'établissement de familles de colons dans les villages environnants.

## \$233,225 pour l'agriculture

LEVIS — Le ministère de l'Agriculture du Québec a octroyé des montants totalisant \$233,225 pour l'aide à l'agriculture dans le comté de Lévis, pendant l'année financière 1977-1978.

Le député du comté, M. Jean Garon, a communiqué une liste, hier, indiquant de quelle façon ces subventions, octroyées en effet dans le cadre de diverses politiques d'aide à l'agriculture, ont été distribuées. Cette aide fut répartie en deux volets: la produc-

tion agricole et la commercialisation agricole.

Au chapitre de la production, on y retrouve \$41,743 pour l'assainissement des sols et la conservation des eaux, \$33,798 pour l'amélioration foncière (travaux mécanisés), \$10,768 pour l'amendement des sols, \$9,006 pour la production de bovins de boucherie, \$12,402 pour l'assurance-santé animale contributive, \$4,169 pour des indemnités à la suite de pertes de récoltes

non assurables, \$366 pour diverses autres mesures.

Dans la commercialisation, \$5,916 ont été donnés en aide spéciale aux producteurs de lait industriel, \$63,732 en distribution de lait gratuit dans les écoles élémentaires, \$1,035 pour diverses mesures d'aide à l'industrie alimentaire et à la mise en marché des produits, \$12,320 pour la main-d'oeuvre agricole, \$36,943 pour une contribution aux taxes foncières sur les fermes et \$405 pour d'autres mesures.

**FLEURISTE TROPICAL**  
CENTRE D'ACHATS NEILSON  
3198 BOUL. NEILSON STE-FOY  
653-1737  
— Arrangements pour toutes occasions  
— Livraison la journée même  
— Commandes téléphoniques acceptées  
— Nous acceptons Charge et Master Charge par téléphone.

**VENTE 2<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE** du 22 nov. au 2 déc.

**PLANTES VERTES — ACCESSOIRES — FLEURS COUPEES**  
**— FLEURS SECHES — CERAMIQUE — MACRAME**  
**REDUCTION de 10% à 50%**

Tous les événements de votre vie vous donnent l'occasion d'exprimer vos sentiments en offrant un **ARRANGEMENT FLORAL** ...pour un temps limité, commandez-nous un arrangement floral et nous vous en offrirons un gratuitement.

# YARD-MAN snowbird

De la neige ... pour les oiseaux

Il vous faudra presque des ailes aux pieds pour suivre cet oiseau des neiges!



Modèle illustré 31960 Démarreur électrique 12 volts standard

Yard-Man vous permet de vous jouer des corvées de l'hiver. Vous pouvez choisir le rendement qui convient parfaitement à la tâche, parmi six modèles et un éventail varié de puissance. Robustesse, fiabilité, maniabilité, longévité: les qualités traditionnelles des produits Yard-Man — des qualités qui comptent et des valeurs sûres!

Moquez-vous des tempêtes, grâce à l'oiseau des neiges!

Voyez les Yard-Man chez votre dépositaire

Charlesbourg M.P. Mini Moteur Ent., 8160, de Garonne 623-5229	St-Côme Linière Sud Raymond Loignon Sport Ent., C.P. 111 685-3893
Cap St-Ignace Gagné Sport Equipement, rue Principale 246-3127	St-Elzéar Equipement Motorisé J.A. Marcoux, 525, des Erables 387-2509
Matane Léonard Boulay, 2675 ouest, Du Phare 562-1300	Stoneham Léopold Fortin, 2523, boul. Talbot 848-2732
Port-Cartier Les Equipements Industriels Cartier Ltée, 32, avenue Plante 766-3370	
St-Claire Rosario Audet, 200, boul. Bégin 883-3936	

Distributeur au Québec par **Le Distribution RVI Limitée**  
2525 rue Louis-Adams, Lachenaie, Québec H8T 1C3